

**RÉPONSE DU TRANSPORTEUR À L'ENGAGEMENT 12
(DEMANDÉ PAR NLH)**

Engagement 12

(demandé par NLH, notes sténographiques, 8 février 2011, volume 9, page 36)

Fournir la réserve d'exploitation pour le maintien de réserve tournante 10 minutes.

R12 : Le Transporteur maintient une quantité de réserve tournante mobilisable en moins de 10 minutes de 1 000 MW.